

Edouard Bourgeois a publié d'excellents travaux sur des questions de chimie organique. Comme professeur, il se distinguait par une élocution claire et élégante et ses leçons étaient très appréciées. Sa personnalité frappait tout de suite par ce beau regard, brillant d'intelligence et reflétant la franchise et la droiture. Un peu distant au premier abord, il était capable des élans les plus généreux. Pendant la guerre, il s'est dépensé sans compter au service du Comité National d'Alimentation : il avait pris la direction du département des œuvres d'alimentation collective et avait installé dans une cave de l'Institut de Pharmacie un laboratoire de contrôle des denrées et des aliments préparés. Plus tard, lorsque son collègue Colson fut frappé par la maladie, il accepta de se charger de l'enseignement complet de la chimie, et de tous les examens de candidature et du doctorat. Très fatigué par cet effort considérable, il se décida à demander son admission à l'éméritat, qui lui fut accordé le 12 octobre 1931. Il avait alors, nous l'avons dit, 42 années de services universitaires, et avait bien mérité de prendre du repos. Il se retira dans sa maison de campagne d'Embourg, sans cependant cesser de s'occuper d'œuvres universitaires, comme la Maison des Etudiants dont il fut un des collaborateurs les plus assidus, et l'Association des chimistes sortis de l'Ecole de Liège, qu'il a fondée. Il résista pendant près de trois ans à l'atteinte du mal qui devait l'emporter. Il a voulu s'en aller discrètement, comme il a vécu. Nous conserverons pieusement le souvenir de cet excellent collègue et de ce dévoué serviteur de notre Université.

*
* *

Joseph Indekeu, professeur émérite de notre Faculté de Droit, est décédé à Tongres le 15 septembre.

Docteur en droit et candidat notaire de l'Université de Louvain, notre regretté collègue prit place dans notre corps professoral en 1919, comme successeur de M. Bellefroid dans l'enseignement du Droit pénal, de la Procédure pénale et de la Rédaction des actes notariés en flamand. Comme il se plaisait

à le dire, il représentait ainsi à lui tout seul l'Université flamande de Liège. Cet enseignement a rendu les plus grands services à ceux de nos élèves qui étaient appelés à exercer dans la partie flamande du pays, et plus spécialement dans la province de Limbourg : Joseph Indekeu en fut le titulaire très distingué jusqu'à son admission à l'éméritat, en 1931. Dans l'intervalle, il avait été promu professeur extraordinaire en 1928 et professeur ordinaire en 1930.

Notre collègue a aussi rendu de grands services à la chose publique. Inscrit au barreau de Tongres en 1884, il eut trois fois les honneurs du bâtonnat. Il remplit pendant de longues années les fonctions de juge suppléant au Tribunal de 1^{re} instance de Tongres et, en 1919, il fut chargé des fonctions délicates de président du Tribunal des Dommages de guerre, fonctions qu'il conserva jusqu'à la suppression de cette juridiction. Conseiller communal, échevin de l'Instruction publique, membre du bureau de l'Athénée Royal, il ajouta à ces charges, pendant quatre ans, celles de membre de la Chambre des Représentants et fut notamment rapporteur de la loi du 30 avril 1896 modifiant certaines dispositions du Code civil relatives au mariage : son rapport publié dans la *Pasinomie*, témoigne d'une connaissance parfaite des principes de la matière et d'un sens juridique profond.

Joseph Indekeu était Officier de l'Ordre de Léopold et Commandeur de l'Ordre de la Couronne. En 1935, il fut élu membre correspondant de l'Institut des Etudes législatives de Rome.

La nouvelle de sa mort nous a douloureusement surpris. Nous prions sa famille d'agréer l'expression de nos sincères regrets.